

Le sénateur Grosart: J'ai de la difficulté à le comprendre. Je crois que c'est une addition sommaire de tous les chiffres.

M. Vaughan: Permettez-moi d'apporter une explication. Il ne s'agit pas d'une addition de toutes les dépenses.

Le sénateur Grosart: Ce ne sont pas des transactions, mais bien des dépenses. D'après mon calcul, j'en arrive à 688 millions de dollars en transactions. On nous demande ici d'autoriser, non seulement les dépenses, mais aussi les transactions. Je vous demanderai donc de nouveau quel pourcentage de ces 688 millions de dollars doit être autorisé.

Si c'est là une question difficile, monsieur le président, je suggérerais qu'on demande à M. Vaughan de nous donner la réponse.

M. Vaughan: Je vous prie de m'excuser, mais je ne suis pas du tout sur la même longueur d'onde.

Le sénateur Grosart: Je sais que c'est là une question très difficile.

M. Vaughan: Je m'excuse; mais, comme je viens de vous le dire, je suis sur une toute autre longueur d'onde. Je n'ai pas additionné les chiffres de la même façon. Comme le sénateur Cook l'a déjà dit, les 229 millions de dollars représentent un emploi de nos propres fonds internes, en plus des 32 millions en achat d'actions par le Gouvernement.

Le sénateur Grosart: Monsieur Vaughan, il faut que tout parlementaire se rappelle que nous n'autorisons pas seulement les dépenses, mais qu'il faut aussi s'occuper des transactions. Sans suggérer que c'est le cas, il ne faut pas oublier qu'il peut aussi se produire des irrégularités dans les transactions.

Le président suppléant: M. Vaughan pourrait peut-être prendre avis de vos questions, sénateur Grosart, puis nous donner les renseignements désirés par écrit après avoir étudié la question avec ses collaborateurs.

Le sénateur Grosart: Je suis pleinement d'accord avec votre suggestion.

M. Vaughan: Je n'ai aucune objection à cela. Vous avez cité le Ministre et j'aimerais bien vérifier ce qu'il a dit.

Le sénateur Grosart: Vous avez employé les mêmes expressions que j'ai citées; soit «toutes sortes de choses qu'on a dû faire» et «les problèmes considérables». Je vais maintenant citer le Ministre, qui a dit «les mesures d'urgence auxquelles il faudra peut-être avoir recours si le bill n'est pas adopté rapidement». Je vais vous demander tout d'abord s'il vous a fallu prendre des mesures de financement d'urgence pour tenir votre société à flot à cause d'un délai dans l'adoption qu'on nous demande maintenant. Si tel est le cas, quelles sont ces mesures d'urgence? Je ne pose pas cette question dans le but de critiquer. Je veux simplement obtenir des renseignements et savoir pourquoi ce genre de chose ne devrait pas se produire de nouveau à l'avenir.

M. Vaughan: S'il y a des journalistes ici présents, je veux qu'ils comprennent que je suis dans une position assez difficile quand on me demande de faire des commentaires sur la déclaration d'un Ministre.

Un bill qui a été présenté au mois de novembre dernier n'a pas encore été adopté, et nous sommes le 11 mars. Il est

sûr qu'un bill de ce genre aura des répercussions sur la compagnie si l'on a besoin d'avoir recours à ses dispositions, ce qui n'est peut-être pas le bon mot, ou à son contenu. Je vous ai déjà dit que c'est là un bill de 18 mois. Les deux compagnies ont besoin de certains aspects du semestre de 1971. Comme elles n'ont pu obtenir l'argent nécessaire du Gouvernement en provenance du Fonds du revenu consolidé ou en vertu de l'autorisation d'emprunter, pour ce qui est d'Air Canada, les deux compagnies ont dû exercer un contrôle financier des plus serrés. Je n'emploierai pas le mot «urgence» et je ne dis pas non plus qu'elles n'exercent pas toujours un contrôle financier serré. Je veux cependant que vous vous rappeliez que nous manipulons des sommes considérables, puisque le CN a un chiffre d'affaires de un milliard de dollars et que celui d'Air Canada est de 450 millions de dollars. Nous faisons affaire avec les banques qui nous offrent leur crédit. Nous avons donc été en mesure de traiter avec les banques et d'obtenir les crédits nécessaires jusqu'à ce que le bill soit adopté.

Le sénateur Grosart: Vous avez toute ma sympathie.

Le sénateur Benidickson: C'est la réponse. Comme tant d'autres personnes, vous avez traité avec les banques.

M. Vaughan: C'est cela, monsieur le sénateur. Si je ne suis pas en mesure de payer mon réfrigérateur, je dois m'adresser à la banque. C'est la même chose.

Le sénateur Grosart: Je n'ai pas l'intention de poursuivre la question. Je comprends votre problème et je vous ai simplement posé la question pour que le Comité soit informé de la situation, car il ne faut pas que la situation avec laquelle nous sommes aujourd'hui aux prises se présente de nouveau l'an prochain.

M. Vaughan: Les compagnies ne sont pas dans l'embaras. Il n'est pas question d'effondrement ou de désastre. C'est tout simplement ennuyeux.

Le sénateur Grosart: Je ne reviendrai pas sur le sujet, monsieur Vaughan. Je suis très satisfait de votre réponse.

Pourriez-vous maintenant me dire le nombre des filiales du National-Canadien. Diriez-vous qu'il y en a environ une trentaine?

M. Vaughan: Oui, il y a 30 ou 31 filiales.

Le sénateur Grosart: Dans quelle mesure l'exploitation des filiales influe-t-elle sur vos profits et pertes?

M. Vaughan: Le tout est fusionné dans un système unique.

Le sénateur Grosart: En somme, s'il y a quelque part un déficit, vous diriez qu'il n'y a déficit que dans l'ensemble de l'exploitation d'après un système actuariel convenu.

M. Vaughan: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Quel est le rapport entre les profits et pertes des filiales et celles du National-Canadien lui-même? En d'autres termes, quel rapport existe-t-il entre la compagnie et l'ensemble du système?

M. Vaughan: Songez-vous à un domaine en particulier?

Le sénateur Grosart: Non, je veux simplement savoir l'effet des filiales en tant que groupe sur la situation globale.

Le sénateur Benidickson: La Hudson Bay Railway est-elle une entité distincte?